

Les élus de la minorité réagissent au rapport sur le PLUI

Bien que nous soyons favorables au principe d'un PLUI vertueux sur la gestion de nos territoires, la lecture du très récent rapport de la commission d'enquête sur ce PLUI nous amène effectivement à nous interroger.

La première interrogation va de soi : peut-on politiquement passer vraiment outre un avis défavorable, émis par des enquêteurs publics, comme il semblerait en être question ?

Les autres interrogations concernent bien sûr l'impact du futur PLUI sur notre propre commune.

Il faut rappeler que nous avons émis en conseil municipal un vote d'approbation unanime, mais avec réserves, le 21 mai dernier, l'enquête publique devant apporter les éclaircissements et corrections nécessaires au projet initial. Notre maire nous avait d'ailleurs indiqué à cette occasion qu'il était favorable à ce projet et que notre commune n'était pas mal lotie (cf. compte rendu du conseil municipal du 21/5).

Dans ce contexte, il nous a été demandé de trouver, sur les planches cadastrales, une surface de **12 ha** de terrains devant devenir non constructibles par souci d'équité avec les autres communes de la CCLO.

Mais après ce travail collectif du conseil fait en responsabilité, la lecture du rapport, que nous avons d'ailleurs dû en tant qu'opposition nous procurer par nos propres moyens, nous révèle de façon plus qu'étonnante qu'en dehors d'Orthez, **Arthez-de-Béarn serait de loin la commune de la CCLO dont les surfaces constructibles ont été le plus diminuées, soit - 84 ha !**

Au-delà de l'écart incompréhensible sur les surfaces retenues et de la notion annoncée d'équité qui nous interroge, tout cela semble difficile à comprendre pour un village qui a déjà un PLU et qui est considéré comme « polarité intermédiaire ».

Vu l'impact annoncé pour l'ensemble des propriétaires arthéziens, **nous ne pouvons pas accepter en l'état les conséquences de ce PLUI**, si les conclusions et les chiffres de ce rapport se vérifient. À cet effet, nous demandons que son contenu nous soit expliqué au plus vite par notre maire lors du prochain conseil municipal de décembre.

Au regard de ce rapport et des explications légitimes qu'il peut susciter, il nous semble à minima que l'approbation du futur PLUI par notre commune au conseil communautaire de décembre soit officiellement validée - ou pas - auparavant, en toute transparence, par les élus de la municipalité.

Jean-Luc Deleau, Adeline Toral-Davous, Émilie Ducasse et Kévin Benzin.